

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL de la COMMUNE DE REVONNAS

SEANCE DU 29 septembre 2022

Délibération n° 20220929.6

Nombre de conseillers :

Nombre de conseillers votants :

En exercice : 14	- dont « pour » : 11
Présents : 12	- dont « contre » : 0
Absente excusée : 1	- dont abstention : 1

Le jeudi 29 septembre 2022 à 20h15, le conseil municipal de la commune de REVONNAS, convoqué le 24/09/2022 s'est réuni en session ordinaire sous la présidence de Monsieur Patrick ROCHE, à la salle du conseil en mairie.

PRÉSENTS : Mesdames Florence BERGER, Nathalie BERTRAND, Marie-Aude DABOUT, Amandine DARBON, Françoise DUSSUC, Isabelle ROUTHIAU et Messieurs Philippe BENMERGUI, Aurélien BEYEKLIAN, Yoann LEVÊQUE, Thibaut MARTINEZ, Patrick ROCHE et Yoann

VIOLET

ABSENTE EXCUSÉE : Madame Hélène TESTARD

ABSENT : Monsieur Marc BUISSON

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : Madame Nathalie BERTRAND

OBJET :

Renouvellement du bail avec l'association de Chasse

Le bail avec l'association de Chasse sur les droits de chasse sur les terrains communaux est caduc depuis le 26 aout 2019.

Monsieur le Maire présente le renouvellement du bail et explique l'augmentation proposée d'1.6% de l'ancien montant et arrondi au chiffre supérieur

Le Conseil municipal :

- **Accepte** de renouveler ce bail pour une durée de 9 ans commençant à courir dès le 1^{er} septembre 2019
- **Fixe** le prix de location à 32€/an
- **Autorise** le Maire à signer le nouveau bail

Fait et délibéré les jour, mois et an que susdit.

Pour copie conforme

Le Maire,
Patrick ROCHE

Acte rendu exécutoire
Après dépôt en préfecture
Le Et publication ou notification le

Accusé de réception en préfecture
001-210103214-20221007-20220929-6-DE
Date de réception préfecture : 07/10/2022

